



INSURANCE BROKERS ASSOCIATION OF CANADA
ASSOCIATION DES COURTIERS D'ASSURANCES DU CANADA

Communiqué : Secteur de l'assurance

M. Thom C.J. Young du cabinet Lundgren & Young Insurance de Calgary, en Alberta, est le lauréat du prix d'excellence Dale-Rempel de 2018

Toronto, 19 octobre 2018 – L'Association des courtiers d'assurances du Canada (ACAC) est heureuse d'annoncer que M. Thom C.J. Young du cabinet Lundgren & Young Insurance de Calgary, en Alberta, est le lauréat du prix d'excellence Dale-Rempel de 2018.

C'est la cinquième année que ce prix est présenté pour souligner l'excellence en matière de formation des courtiers. « Nous sommes très heureux d'honorer la mémoire de Dale et de constater encore aujourd'hui la marque de son influence en reconnaissant et célébrant les efforts des personnes qui partagent son engagement envers le perfectionnement professionnel des courtiers », indique Peter Braid, directeur général de l'ACAC.

La candidature de M. Young a été retenue par un comité indépendant formé de représentants du Conseil des gouverneurs de l'ACAC, des courtiers en exercice et des médias spécialisés en assurance. Ce prix prestigieux lui a été remis le 5 octobre dernier pendant le banquet du président de l'ACAC qui s'est tenu à l'hôtel Prince George de Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Le Prix d'excellence Dale-Rempel a été créé à la mémoire de M. Dale Rempel qui a été président de l'ACAC en 2011 et 2012. M. Rempel était un courtier d'assurances accompli qui accordait une très grande importance au perfectionnement professionnel. C'est en l'honneur de cet engagement à soutenir l'avancement du courtier d'assurances et la promotion de la formation professionnelle que ce prix a été créé et qu'il est remis chaque année à une personne qui a su faire la différence et jouer un rôle important dans l'avancement des questions liées au perfectionnement professionnel et à la formation continue des courtiers d'assurances. La candidature de M. Young se distingue à cet égard.

Les personnes qui ont proposé sa candidature et qui ont présenté les lettres de recommandation ne tarissaient pas d'éloges à son endroit et n'ont pas manqué de souligner dans le dossier de candidature son immense contribution au perfectionnement professionnel des courtiers et au secteur de l'assurance dans son ensemble. Depuis plus de 30 ans, M. Young se distingue par son leadership. Il a servi pendant six ans au conseil d'administration de l'Insurance Brokers Association of Alberta (IBAA) et pendant 10 ans au conseil d'administration de la Facility Association. Il siège actuellement au conseil d'administration du Alberta General Insurance Council.

La contribution de M. Young au perfectionnement professionnel des courtiers est multiple. Il a participé à la révision de nombreux contenus de cours, notamment les cours requis pour l'obtention du permis de courtier en Alberta, y compris les programmes de formation continue, et les cours du programme CAAC offerts par l'Association des courtiers d'assurances du Canada à l'échelle nationale. Il a donné pendant

Suite à la page 2

de nombreuses années les cours du programme CAAC et d'autres cours pour le compte de l'IBAA. Il a également servi de mentor à un nombre important de courtiers, plusieurs d'entre eux ne travaillant pas au sein de son cabinet. Il s'attaque volontiers à des projets de recherche importants et communique les résultats de ses travaux dans des livres blancs et des articles. Au cours des dernières années, M. Young s'est tourné vers les technologies pour diffuser des informations pertinentes et appréciées sur son blogue « Young's Stuff ».

À propos de l'Association des courtiers d'assurances du Canada (ACAC)

L'Association des courtiers d'assurances du Canada (ACAC) est la voix nationale des courtiers en assurance de dommages du Canada et un ardent défenseur des intérêts du consommateur de produits d'assurance auprès du Gouvernement du Canada. L'ACAC travaille également à l'avancement des courtiers d'assurances en misant sur le perfectionnement professionnel et l'établissement de meilleures normes de qualification et d'éthique. L'ACAC est responsable, par ailleurs, de l'administration des cours requis pour obtenir un permis, y compris les programmes de perfectionnement continu.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Sandra Parker
Directrice, Perfectionnement professionnel
Association des courtiers d'assurances du Canada
416-367-1831 ou sparker@ibac.ca
ibac.ca